

Conseil Général des Pyrénées-Orientales - CNFPT

Evolutions réglementaires et contraintes d'exploitation

Le RPQS

19 septembre 2014

Le RPQS : préambule



La vocation des RPQS selon les textes

- « ... destiné notamment à l'information des usagers » (article L.2224-5 du CGCT)
 - « ... nécessité d'intégrer des IP dans les RPQS afin d'améliorer l'accès des usagers à l'information et de contribuer à faire progresser la qualité de ces services » (CC 2003)
 - « Cette explication ne peut que faciliter la réalisation des investissements aujourd'hui nécessaires » (Circ. du 28 avril 2008)
- Objectifs : transparence , relation de confiance avec les usagers et outil de communication « externe »
- À différencier des objectifs plus larges des IP : évaluation des politiques publiques, devoir de contrôle, devoir de reporting européen, etc..

Le RPQS : préambule



↳ Globalement on observe

- Un meilleur respect de l'obligation de publication
- Des facteurs favorables :
 - la taille de la collectivité
 - l'échelle intercommunale
 - l'existence d'une CCSPL
- Des échéances peu respectées : 30 juin pour les communes ou 31 décembre en intercommunalité
- Une qualité très variable... mais en progrès

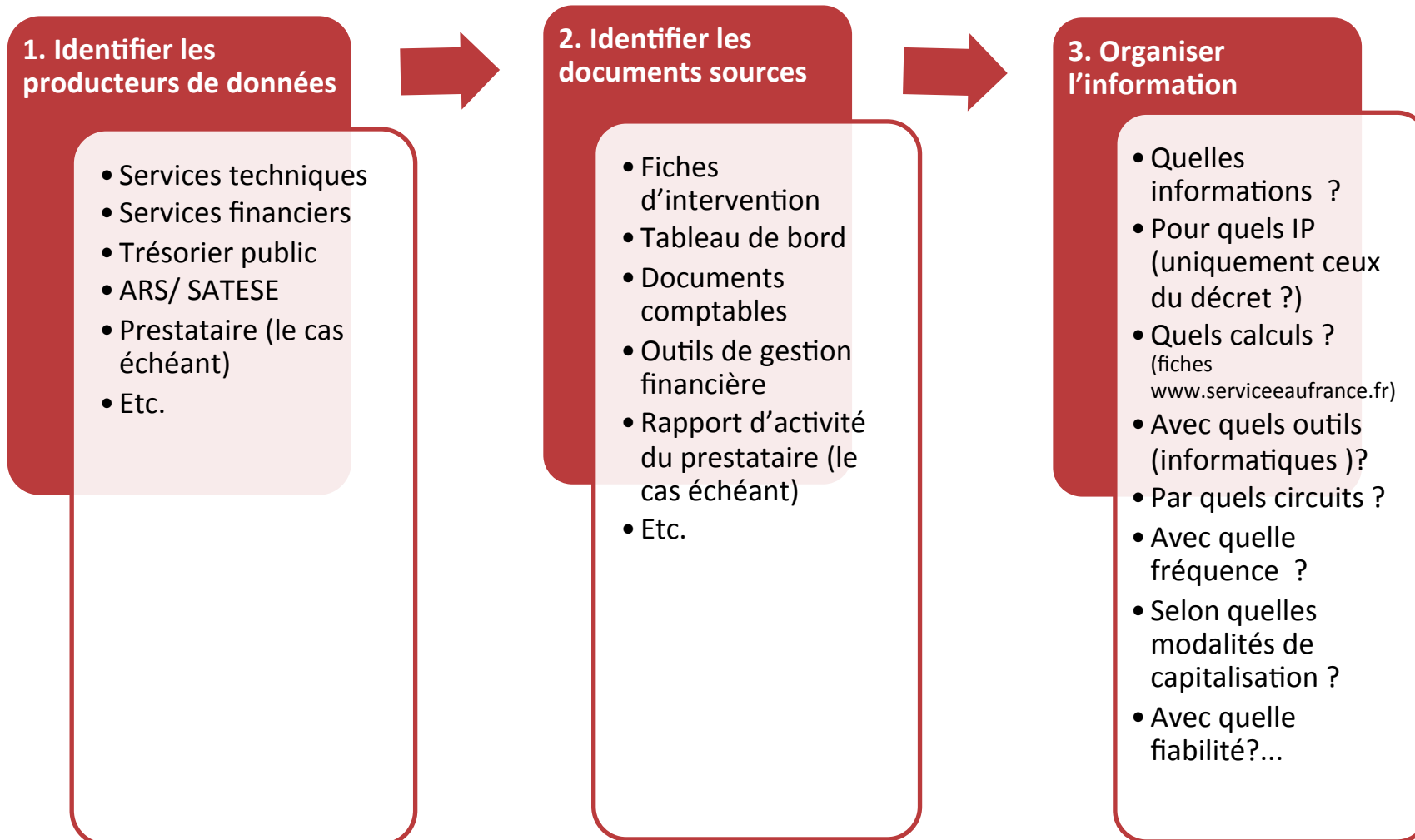
↳ Taux de publication

- De 55% des services interrogés en 1996 à 80 % dès 2000 (fiabilité ?) (BIPE - Ecoloc)
- 80% de la population en 2004 et même 89% en interco... mais seulement 50 % dans les communes rurales de moins de 1000 habitants (source TNS SOFRES de 2005)

RPQS : modalités de recueil de l'information



Un préalable indispensable



RPQS : quelques conseils rédactionnels (1/2)



Forme

- Adopter une trame lisible
- Limiter le nombre de pages
- Éventuellement faire appel à des professionnels de la communication

Organisation du travail

- Nommer un rédacteur interne qui va piloter la collecte en cours d'exercice
- Organiser le recueil des informations

Impliquer les acteurs

- Impliquer les services évidemment, mais aussi les usagers (ex : via la CCSPL) et les élus
- L'exécutif peut rédiger un mot d'introduction (message politique).

RPQS : quelques conseils rédactionnels (2/2)



Contenu

- Agrémenter de photos, schémas, tableaux de bord, synoptiques, etc. qui le rendront plus lisible
- Rappeler les performances passées : tableaux, courbes, etc.
- Commenter les chiffres, les courbes
- Introduire avec parcimonie des éléments de comparaison par rapport aux référentiels couramment admis ou par rapport à d'autres services.
- Sur la structure du rapport : possibilité de prendre comme base le TELE-RPQS et l'adapter

Délai

- Préparer la rédaction du rapport tout au long de l'année.

RPQS : quelques conseils de diffusion



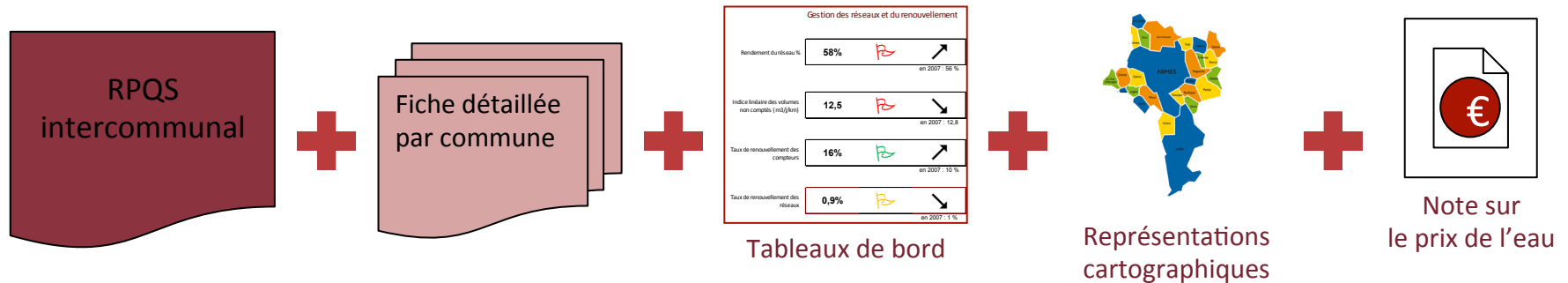
- 、 Le rapport fait l'objet d'une délibération et constitue un document public librement consultable
- 、 **Communication obligatoire**
 - Mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal ou son adoption par celui-ci
 - Le public est avisé par le maire par voie d'affiche en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins 1 mois.
 - Un exemplaire de chaque rapport est adressé au préfet pour information.
- 、 **Communication facultative**
 - Il peut être mis en ligne sur le site internet de la collectivité
 - Eventuellement, une synthèse ou un tableau de bord reprenant les principaux indicateurs de performance (format A4 recto-verso) pourra être jointe à la facture d'eau.

RPQS : exemple de structuration pour un EPCI



Structure en 5 parties

- une partie introductive permettant de « planter le décor » du service à l'échelle intercommunale
- un jeu de fiches par commune pour une présentation plus spécifique
- les tableaux de bord par commune reprenant les IP du décret de mai 2007
- des cartes thématiques pour quelques données-clés à l'échelle intercommunale
- une note sur le prix de l'eau et de l'assainissement (partie commune aux deux RPQS)



➤ *Chacun de ces éléments peut constituer une partie du RPQS ou être utilisable et diffusable séparément.*

RPQS : exemple de projet de sommaire détaillé pour un EPCI



Partie 1. Présentation du service

- a) Organisation du service : mode(s) de gestion, implantation des délégataires
- b) Données techniques de cadrage : nombre d'abonnés, linéaire de réseaux, ressource, etc.
- c) Données financières : harmonisation du prix de l'eau, encours de la dette, etc.
- d) Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Partie 2. Patrimoine et travaux

- liste et montant des travaux réalisés pendant l'exercice, et des travaux programmés

Partie 3. Déclinaison à l'échelle communale

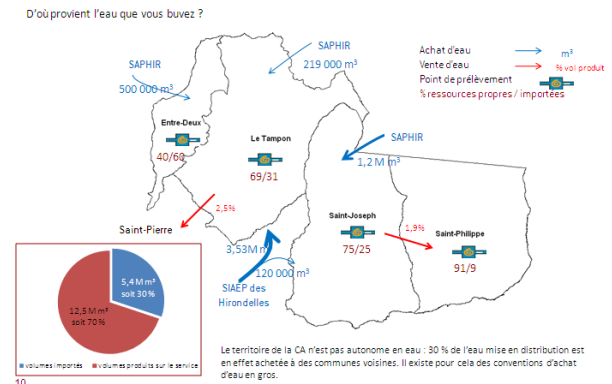
- 2 fiches par commune
 - Données générales : exploitant, données administratives (contrat,...), prix de l'eau, explication des variations éventuelles
 - 1 tableau de bord des indicateurs de performance

Partie 4. Les zooms cartographiques

Partie 5 : Note commune relative au prix de l'eau

Partie identique à l'eau et à l'assainissement sur le prix des services à l'échelle de l'EPCI

L'alimentation en eau potable du territoire : organisation



Liste des cartes

- Prix de l'eau
- Indice linéaire de perte (P105.3) à l'échelle du territoire intercommunal
- Prix d'un branchement neuf
- Délai de réalisation d'un branchement
- Mode de gestion et échéance des contrats
- Etc.

RPQS : des encarts « pédagogiques »



Quelques thèmes possibles :

- Comprendre sa facture
- Le contrôle du SPANC
- L'amélioration des performances du réseau
- L'épuration des eaux usées
- Quelques gestes pour économiser l'eau
- Les fuites après compteurs
- La qualité de l'eau
- Les conséquences du transfert de compétence

Quelques compléments « pour aller plus loin »

- Glossaire
- Les textes de référence
- Modalités de calcul

Les composantes de la facture d'eau

Part fixe	Part proportionnelle	Redevances Agence de l'eau	TVA	Frais d'accès au service
Autrement intitulée abonnement, cette partie est due indépendamment du volume consommé. Son établissement n'est pas obligatoire ; quand elle existe elle ne doit pas représenter plus de 30 % du montant de la facture d'eau HT. Sur le territoire de la CA, elle est perçue par les délégataires, pas par la collectivité.	Cette part exprimée en €/m ³ est due proportionnellement au volume d'eau consommé. Sur le territoire de la CA, elle est perçue par les délégataires et par la collectivité (« surtaxe » qui finance les investissements). Sur les 4 communes, son montant augmente en fonction de tranches de consommation (« tarif progressif »).	Ces redevances sont instituées par l'Agence de l'eau. Leur taux est voté par le Conseil d'administration	Les services d'eau sont soumis à un taux réduit de TVA 5,5 %	Ces frais d'accès sont ponctuels : ils sont acquittés par l'abonné entrant dans le service uniquement sur sa première facture. Ils comprennent généralement des frais d'ouverture de branchement et de constitution de dossier.

2

La turbidité qu'est-ce que c'est ?

Enjeu majeur sur le territoire car responsable de la plupart des non-conformités enregistrées en 2009, la turbidité se traduit par une coloration de l'eau. Elle est due à la présence des matières en suspension finement divisées (argile, limon, matières organiques). La turbidité ne présente pas de risque sanitaire direct mais lorsqu'elle est élevée, elle peut diminuer l'efficacité des traitements de désinfection et générer des risques microbiologiques.

RPQS : quelques écueils à éviter



S'y atteler le 1^{er} juin

Le rapport « trop complet - indigeste », « trop technique », « brut de chiffres »

Tenter de faire jouer au RPQS un rôle qui ne lui est pas dévolu

- le RPQS n'est pas le rapport d'activité du service
- le RPQS n'est pas un outil de prospective
- le RPQS n'est pas un outil de contrôle

Faire des comparaisons hâtives

- Fortes attentes notamment sur le prix (il n'y a pourtant pas 2 services strictement comparables...)

↪ Aujourd'hui : un bilan mitigé pour les RPQS

- beaucoup d'énergie pour pas grand-chose ?
- peu de consultation par les usagers
- peu de respect des délais de présentation : informations « réchauffées »

↪ Demain : des IP d'avenir ?

- Une meilleure connaissance et compréhension des services par les usagers ?
- Des référentiels admis / partagés ?
- Des contrats d'objectifs cibles pour les services ?
- L'exercice du devoir de contrôle de l'exploitant (régie ou délégataire) ?
- Du benchmark et des progrès...?